



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

examens et concours

Question écrite n° 52116

Texte de la question

M. Étienne Pinte attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les très graves difficultés rencontrées par les étudiants lors du passage des concours des écoles supérieures. Chaque année, des incidents ont lieu. Après avoir déjà été victimes l'année dernière, au mois de mai dernier les étudiants de khâgne ont été confrontés à la perte des copies de géographie. Ils ont donc été obligés de repasser cette épreuve. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour remédier à ces incidents inadmissibles très préjudiciables aux étudiants et quelles sanctions seront prises à l'égard des responsables de ces dysfonctionnements.

Texte de la réponse

Chaque année sont ouverts les concours d'entrée pour les quatre écoles normales supérieures (ENS) qui ont permis de recruter 704 nouveaux élèves de première année et 68 élèves de troisième année pour l'année 2008-2009. L'excellence de ces écoles attire tous les ans un nombre très important de candidats puisque celles-ci représentent un débouché de choix pour les élèves de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), et le principal objectif pour les classes préparatoires littéraires notamment. L'arrêté du 16 mars 2009 a ainsi ouvert, comme chaque année, 42 concours pour l'ensemble des 4 écoles, ce qui a donné lieu à de nombreuses épreuves réparties sur 2 journées en mars, 13 journées en avril, 14 en mai et 3 en juin, alors que beaucoup de ces concours sont déjà organisés en banque d'épreuves et que les écoles travaillent à accroître le regroupement de certains concours. Pour permettre aux candidats issus de classes préparatoires de multiplier leurs possibilités de se présenter à plusieurs concours, l'organisation et l'élaboration du calendrier constituent des exercices minutieux et difficiles qui nécessitent une large concertation. Le plus grand sérieux y est accordé dans l'intérêt de toutes les parties afin que les concours se passent dans les meilleures conditions possibles. L'année dernière, une épreuve a été perturbée par une alerte à la bombe, ce qui a constitué un élément totalement indépendant de la volonté des organisateurs. L'école a toutefois veillé à préserver la mobilisation des candidats en reprogrammant immédiatement la composition de l'épreuve annulée malgré les difficultés de logistique. Cette année, une épreuve a en revanche dû être annulée à la suite d'une erreur d'un correcteur. L'ensemble des règles à respecter ont été rappelées aux jurys afin qu'une telle anomalie ne puisse plus se reproduire. À la suite de cet incident grave, l'école a pu faire repasser l'épreuve dans un délai qui n'a pas eu de conséquences sur le calendrier d'ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Pinte](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52116

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5756

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8120